

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS BRETONNEUX

Séance du – 15 DECEMBRE 2020 -

Du 9 DECEMBRE 2020 - convocation du Conseil Municipal adressée individuellement par écrit à chacun des conseillers pour la séance du 15 DECEMBRE 2020.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
- 2 - Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services de l'Eau 2019 du SIEP du Santerre
- 3 - Adoption du rapport annuel 2019 sur l'assainissement collectif (Communauté de Communes du Val de Somme)
- 4 - Adoption du bilan d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Val de Somme
- 5 - Remplacement d'un conseiller municipal au sein du Conseil d'école de l'école primaire
- 6 - Eclairage public : Signature avenant de prolongation du marché de gestion de l'énergie, exploitation, maintenance et renouvellement des installations électriques des espaces extérieurs de la Commune de Villers-Bretonneux
- 7 - Travaux de rénovation énergétique et de sécurisation des bâtiments scolaires : demande d'aides financières auprès de l'Etat (plan de relance et dotation d'équipement des territoires ruraux) et du Département de la Somme
- 8 - RD 1029 : demande d'aide financière auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance
- 9 - Contribution à l'extension du réseau public de distribution d'électricité suite à autorisations d'urbanisme sur la ZAC du Val de Somme
- 10- RD 1029 : signature convention de Co maîtrise d'ouvrage avec le Département de la Somme

Communications du Maire

L'An deux mil VINGT, le **QUINZE DECEMBRE** à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Victoria, sous la présidence de Monsieur Didier DINOUEARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOUEARD D. – D'HEILLY P. – ARTHUR D. - RICARD M. – LELIEUR B. – LEFEUVRE M.F. - LEROUX S. – GUILLEMOT C. - CRAS A. - FOURNET M. - BEAUCHAMP P. - CATTEAU S. - NZEUBA E. — TALANDIER K. - FINAZ P. – VAQUEZ B. – FRANÇOIS F. - DEVILLERS T. - LAMBERT A. - LAVOISIER E.

Absent excusé : ///

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme LELIEUR-D'HIER L. ayant donné procuration à Mme RICARD M.

Mme HUYGHE P. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.

Mme LANCE B. ayant donné procuration à Mme TALANDIER K.

M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à Mme RICARD M.

M. BACQUET F. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.

Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme FOURNET M.

Mme DURAND B. ayant donné procuration à FINAZ P.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien LEROUX.

Les questions écrites posées par le groupe « Bien vivre à Villers-Bretonneux » seront examinées en fin de séance.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier DINOUEARD, Maire.

Le compte-rendu de la séance précédente donne lieu à 2 observations du groupe « Pour un engagement durable à Villers-Bretonneux » concernant le rédactionnel des remarques formulées par Madame DURAND lors de la séance du 18 novembre.

- Dernier paragraphe du préambule :

~~Madame DURAND ne souhaite pas polémiquer et souhaite que les 3 derniers points de l'ordre du jour soient traités ce jour afin de ne pas provoquer de retard dans la prise de décision notamment en faveur du personnel communal.~~

Monsieur DINOARD demande après constatation de l'anomalie, si le groupe « Pour un engagement durable à Villers-Bretonneux » accepte de traiter les points absents de la note de synthèse. Mme DURAND répond qu'elle ne souhaite pas polémiquer et provoquer du retard dans la prise de décision notamment en faveur du personnel communal et que, par conséquence, elle n'est donc pas opposée à l'examen des 3 autres points.

- Question 3 en fin de séance : Journée emploi formation

Mme DURAND au nom du groupe « Pour un engagement durable » a proposé de créer une association à but non lucratif qui serait en charge de l'organisation. Elle précise que le travail préparatoire au Forum est complexe. Elle souhaite obtenir une réponse à la demande qu'elle a formulée auprès de Monsieur Denis DEMARCY premier vice-président de la C.C.V.S. Monsieur DINOARD a répondu qu'une réponse officielle sera envoyées rapidement.

.....

Madame DURAND précise que le groupe existe et fonctionne tel qu'il est, et qu'un nombre trop important de participants ~~est trop difficile à gérer~~ n'est ni utile ni souhaitable.

L'Assemblée passe à l'examen de l'ordre du jour

1 - Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur dans un délai de 6 mois suivant son installation.
Un projet de règlement intérieur a été remis aux élus.

Les conseillers municipaux font part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
avec 26 voix pour et une abstention (DEVILLERS T.),
ADOpte le règlement intérieur du Conseil Municipal, ce document est annexé à la présente délibération.

2 - Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services de l'Eau 2019 du SIEP du Santerre

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 et D.2224-5, que le Conseil Municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le rapport reçu doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire présente aux élus le rapport annuel 2019 relatif au Prix et la Qualité des Services de l'Eau, établi par le S.I.E.P. du Santerre. Ce document fait le point sur l'activité

du syndicat, le fonctionnement technique de ses installations, les travaux, la qualité et le prix de l'eau distribuée.

Ce rapport sera mis à la disposition du public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte le rapport annuel 2019 relatif au Prix et la Qualité des Services de l'Eau.

Eric LAVOISIER témoigne que plusieurs contentieux avec la SAUR subsistent.

Bruno VAQUEZ signale que ce document est très intéressant. Il soulève la question de la baisse importante du pompage d'eau et de la consommation.

Cédric GUILLEMOT pense que le rendement s'est amélioré et que les conditions climatiques ont été favorables.

3 - Adoption du rapport annuel 2019 sur l'assainissement collectif (Communauté de Communes du Val de Somme)

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2019 sur la délégation du service d'assainissement établi par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme, service délégué à la SAUR.

Les conseillers municipaux font part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOpte le rapport annuel 2019 concernant la délégation du service public de l'assainissement collectif.

4 - Adoption du bilan d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Val de Somme

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 5211.39 du Code Général de Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal des communes membres doit être informé sur le bilan d'activités de la Communauté de Communes du Val de Somme pour l'année antérieure.

Le rapport annuel 2019 a été à disposition des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le bilan d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Val de Somme.

5 - Remplacement d'un conseiller municipal au sein du Conseil d'école de l'école primaire

Pour des raisons professionnelles Monsieur Frédéric BACQUET souhaite être remplacé au sein de la commission administrative du Conseil d'école Saint Exupéry/Victoria.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un nouveau délégué titulaire au conseil d'école de l'école primaire Saint Exupéry et Victoria de Villers-Bretonneux.

A obtenu :

CANDIDAT titulaire	voix
Sébastien LEROUX	27

M. Sébastien LEROUX (titulaire) ayant obtenu la majorité des suffrages a donc été élu délégué de la commune au conseil d'école de l'école primaire Saint Exupéry et Victoria de Villers-Bretonneux. Mme Martine RICARD demeure sa suppléante.

6 - Eclairage public : Signature avenant de prolongation du marché de gestion de l'énergie, exploitation, maintenance et renouvellement des installations électriques des espaces extérieurs de la Commune de Villers-Bretonneux

Le marché de Gestion de l'énergie, exploitation, maintenance et renouvellement des installations électriques des espaces extérieurs de la commune de Villers Bretonneux a été attribué à l'entreprise SOPELEC Réseaux / CITEOS – REGION LUMIERES à compter du 1^{er} mai 2012.

La durée du marché est de 8 ans prolongée de 8 mois par avenant approuvé lors du Conseil Municipal le 11 mars 2020. Ce contrat prend donc fin au 31 décembre 2020.

Le contexte de la crise sanitaire et de l'installation du nouveau Conseil Municipal au second semestre 2020 n'a pas permis de lancer la procédure d'appel d'offres.

Le présent avenant a pour objet d'assurer une continuité de service et donc de prolonger le marché actuel jusqu'à la notification du prochain marché à l'attributaire qui pourra intervenir au plus tard le 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant de prolongation du marché de Gestion de l'énergie, exploitation, maintenance et renouvellement des installations électriques des espaces extérieurs de la commune passé avec la société SOPELEC / CITEOS – REGION LUMIERES jusqu'à la notification du prochain marché à l'attributaire qui pourra intervenir au plus tard le 31 décembre 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

7 - Travaux de rénovation énergétique et de sécurisation des bâtiments scolaires : demande d'aides financières auprès de l'Etat (plan de relance et dotation d'équipement des territoires ruraux) et du Département de la Somme

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux de rénovation énergétique et de sécurisation des bâtiments scolaires de la Commune.

Monsieur le Maire informe que ces travaux sont éligibles aux subventions de l'Etat :

- DSIL Plan de Relance *pour la rénovation thermique et énergétique des bâtiments scolaires.*
- DSIL Grandes Priorités *pour la rénovation et la sécurisation du préau.*
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) *pour l'ensemble des travaux de rénovation.*

Il propose aux membres présents de solliciter ces subventions de l'Etat.

Montant estimatif des travaux : 255.855,00 € HT soit 307.026,00 € TTC.

Plan de financement prévisionnel :

Intitulé des travaux	PU en € HT	TVA 20%	montant en € TTC	Aide de l'ETAT			Aide du Conseil Départemental 80	Autofinancement
				DSIL grandes priorités 10%(à20%)	DSIL plan relance 10% (à 20 %)	D.E.T.R. 35 %	25%	30% (à 20 %)
ECOLE LE PETIT PRINCE								
Changement des menuiseries bois ensemble RDC aile OUEST + bloc central	85 975,00	17 195,00	103 170,00		8 597,50	30 091,25	21 493,75	25 792,50
Rénovation du dortoir	54 306,00	10 861,20	65 167,20		5 430,60	19 007,10	13 576,50	16 291,80
ECOLE SAINT EXUPERY								
Changement des menuiseries au 1 er étage et des impostes du RDC coté cour	25 540,00	5 108,00	30 648,00		2 554,00	8 939,00	6 385,00	7 662,00
Rénovation du préau	50 034,00	10 006,80	60 040,80	5 003,40		17 511,90	12 508,50	15 010,20
ECOLE VICTORIA								
Chaufferie	40 000,00	8 000,00	48 000,00		4 000,00	14 000,00	10 000,00	12 000,00
TOTAL	255 855,00	51 171,00	307 026,00	5 003,40	20 582,10	89 549,25	63 963,75	76 756,50

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de rénovation thermique et énergétique des locaux scolaires de la maternelle à la primaire et de rénovation et sécurisation du préau de l'école Saint-Exupéry ;

ADOpte le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de :

- La D.S.I.L. Plan de Relance *pour la rénovation thermique et énergétique des bâtiments scolaires.*
- La D.S.I.L Grandes Priorités *pour la rénovation et la sécurisation du préau.*
- La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) *pour l'ensemble des travaux de rénovation.*

SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental de la Somme au titre de sa politique territoriale (contractualisation avec les EPCI – Structuration de l'offre de proximité) : action n° 5 équipements scolaires du 1^{er} degré.

DIT que les crédits nécessaires à cette opération seront portés au budget communal 2021 ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et autorise à signer toutes pièces relatives à ce dossier et de déposer les dossiers de demandes de subventions.

Florence FRANCOIS souligne que la présentation du projet a été faite en commission et a apprécié ce travail préparatoire où chacun a pu poser ses questions.

8 - RD 1029 : demande d'aide financière auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 24 septembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé le projet de travaux d'aménagement de la RD 1029 : Bordurage, trottoirs,

espaces verts, mobilier urbain et signalisation horizontale et verticale à la charge de la Commune :

	Tranche 1 Centre Bourg	Tranche 2 Vers St Quentin	Tranche 3 Vers Amiens	Total
Montant HT	613.945,00	446.170,00	838.235,00	1.898.350,00
Montant TTC	736.734,00	535.404,00	993.882,00	2.278.020,00

Ce projet est susceptible d'être éligible à l'aide de l'Etat dans le cadre de la **DSIL grandes priorités : dynamiques territoriales et contractualisation : Action cœur de ville, ainsi que développement des mobilités du quotidien (pistes cyclables)**.

Il appartient au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'État au titre de la DSIL (*dotation de soutien à l'investissement local*) Grandes priorités à hauteur de 35% du montant HT des travaux soit 664.422,50 €.

Pour mémoire :

- l'aide du Département de la Somme au titre de l'attractivité des bourgs structurants a été sollicitée à hauteur de 25 % (délibération du 24 septembre 2020).

- L'aide de l'Etat au titre de la répartition des amendes de police a été sollicitée à hauteur de 180.000 € soit un peu moins de 10 % (délibération du 24 septembre 2020).

Part revenant au maître d'ouvrage sur fonds propres : 30 % soit 569.505 € HT.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux d'aménagement de la RD 1029 : Bordurage, trottoirs, espaces verts, mobilier urbain et signalisation horizontale et verticale ;

ADOpte le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la D.S.I.L Grandes Priorités dynamiques territoriales et contractualisation : Action cœur de ville, ainsi que du développement des mobilités du quotidien (pistes cyclables).

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et autorise à signer toutes pièces relatives à ce dossier et de déposer les dossiers de demandes de subventions.

9 - Contribution à l'extension du réseau public de distribution d'électricité suite à autorisations d'urbanisme sur la ZAC du Val de Somme

Depuis le 1er janvier 2009, dès lors qu'il y a délivrance d'une autorisation d'urbanisme, la collectivité locale en charge de l'urbanisme, doit contribuer, à hauteur de 60 % du montant total des travaux d'extension ou de renforcement de réseau de distribution publique d'électricité qui seraient rendus nécessaires par un projet d'aménagement ou de construction. La société ERDF, devenue ENEDIS en 2016, maître d'ouvrage de ces travaux, prend à sa charge les 40 % restant.

Concernant les autorisations d'urbanisme délivrées dans le périmètre de la ZAC du Val de Somme, dans la mesure où le 11 mars dernier le Conseil Municipal a signé une convention de reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes du Val de Somme (CCVS), il appartient désormais à la CCVS de prendre en charge cette contribution financière.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

DIT qu'il appartient à la CCVS de prendre en charge le montant des travaux d'extension ou de renforcement de réseau de distribution publique d'électricité qui seraient rendus nécessaires par un projet d'aménagement ou de construction dans le périmètre de la ZAC du Val de Somme, à hauteur de 60 %.

10 - RD 1029 : signature convention de Co maîtrise d'ouvrage avec le Département de la Somme

Monsieur le Maire présente la convention à passer avec le Département de la Somme pour la seconde phase des travaux d'aménagement de la RD 1029. Une convention similaire avait été validée par le Conseil Municipal le 12 février 2020 pour la première tranche.

Cette convention définit les modalités techniques et financières de prise en charge par la Commune des travaux confiés au Département.

Le Département procédera à la déconstruction de la structure existante et la reconstruction d'une surlargeur du corps de chaussée de 1,20m pour réalisation de bordures A2/CS1 coulées en place sur la section de reconstruction complète de chaussée ; le terrassement avec évacuation et la construction de poutres de chaussées en surlargeur pour réalisation de bordures A2/CS1 coulées en place au niveau de la création d'une zone refuge pour piéton qui sera délimité par 2 îlots franchissables en bordures I2 rétro réfléchissantes remplis en béton fibré poncé avec la signalisation horizontale au niveau de cet aménagement ; la création de poutres d'élargissement en béton autocompactant pour réalisation de bordures A2/CS1 coulées en place avec rabotage et raccordement de chaussée sur 0,6m de largeur et 0,08m d'épaisseur en grave bitume sur la section où la largeur de chaussée existante est insuffisante à la réalisation de cette tâche ; la réalisation de bordures A2/CS1 coulées en place avec rabotage et raccordement de chaussée sur 0,6m de largeur et 0,08m d'épaisseur en grave bitume sur la section où la largeur de chaussée existante est suffisante à la réalisation de cette tâche sans réalisation de surlargeur de chaussée ; le nivellement de matériaux issus du fraisage ou de terrassement selon l'emplacement sur les trottoirs derrière les bordures A2 et caniveaux CS1 qui auront été coulées en place pour protection de celles-ci en attendant l'intervention communale.

En contrepartie, la Commune de Villers-Bretonneux s'engage à financer ces travaux en apportant au Département de la Somme un fonds de concours d'un montant arrondi à 108.083,00 €, correspondant au montant HT estimé de ces travaux, soit 100.930 €, montant qu'il convient de majorer de 6% pour les frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre et de 1,0868 % représentant la part de TVA non récupérée dans le cadre du FCTVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Département de la Somme relative à la seconde phase des travaux d'aménagement de la RD 1029.

- Question du groupe « Bien vivre à Villers-Bretonneux ».

L'orgue de l'église de Villers-Bretonneux est un instrument assez rare et d'excellente facture, un professeur de l'école de musique du Val de Somme y donne des cours depuis de nombreuses années, des concerts autour de cet instrument ont été organisés par l'école de musique mais aussi au moment de l'Anzac Day. Malgré son imposant gabarit cet instrument est fragile et nécessite un entretien régulier.

Un contrat d'entretien est signé avec un facteur d'orgue qui doit d'ailleurs intervenir cette semaine. Ce contrat prend fin en décembre 2020. Serait-il possible de renouveler ce contrat ? Au cours du précédent mandat, le facteur d'orgue se référait à Mr Decottegnie. A qui ce monsieur doit-il aujourd'hui s'adresser ?

Depuis la canicule de l'été 2019, les fonctions de cet instrument ont fortement diminué et il est maintenant impossible de songer à organiser un concert. Cet orgue, en plus de son entretien régulier, nécessite des réparations, un devis a été proposé à la mairie (Cf pièce jointe). Si cet orgue remarquable veut retrouver toute sa puissance de jeux et ainsi pouvoir à nouveau résonner au cours de concert il est même nécessaire de prévoir d'imposantes réparations comme celles réalisées actuellement sur l'orgue d'Amiens. Il est possible de subventionner ces réparations auprès de la Drac, du diocèse, du département, plus on attend plus les frais

de réparations seront importants. Il semblerait aussi que les réparations de cet orgue pourraient être subventionnées par le plan de relance qui sera mis en place au niveau culturel entre janvier 2021 et décembre 2022.

Afin de bénéficier de ce plan de relance serait-il envisageable que la commune concrétise ce dossier ?

Soucieux de la conservation du patrimoine, Didier DINOARD propose la création d'une commission spécifique qui travaille ce sujet et se renseigne sur les subventions possibles. Il est important de savoir quels sont les utilisateurs de l'orgue, le contrat d'entretien sera renouvelé.

Anne LAMBERT suggère la possibilité d'organiser des concerts pour collecter des fonds pour la rénovation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.